



Explication sur la politique d'approvisionnement responsable

Chemaf (Lubumbashi, DRC)



Pourquoi avons-nous besoin d'une politique d'approvisionnement responsable ?

Il est largement reconnu au niveau international que l'extraction et la commercialisation des minéraux peuvent contribuer ou être associées à des effets négatifs importants, tels que de graves violations des droits de l'homme, des conflits et la corruption. De tels risques peuvent se produire dans de nombreux pays ou régions, en particulier là où il existe des problèmes d'instabilité institutionnelle, de corruption, de sécurité et de pauvreté.

La République démocratique du Congo (RDC) est l'un des pays où les investisseurs internationaux, les acheteurs de minerais et les autorités de réglementation considèrent qu'il existe un risque élevé d'impacts négatifs importants liés aux activités minières et de production de minerais. Les entreprises basées en RDC, comme la Chemaf, sont donc appelées à adopter un cadre pour la conduite de leur devoir de diligence raisonnable dans leur chaîne d'approvisionnement en minerais.

Un devoir de diligence raisonnable et efficace doit comprendre un système de gestion solide, ainsi que des actions pratiques pour évaluer et gérer les risques. Cela permettra à la Chemaf d'assurer aux parties prenantes, telles que les clients, les auditeurs, les investisseurs et les gouvernements, que les risques sont adéquatement identifiés et gérés.

Le fait de ne pas répondre à ces attentes peut entraîner une exclusion du marché et entraîner des pertes financières et de réputation potentiellement graves pour l'entreprise.

L'adoption d'une politique d'entreprise officielle pour un approvisionnement responsable en minerais est la première étape de l'établissement d'un cadre de diligence raisonnable. Le rôle de cette politique est de **définir l'engagement** pris par l'entreprise en ce qui concerne l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés à ses activités, et de **guider les processus et procédures internes de diligence raisonnable** de la chaîne d'approvisionnement. Pour démontrer notre engagement à être un producteur de minerais responsable, nous rendons notre politique accessible au public sur notre site web.

Une politique formalisée pour l'approvisionnement responsable en minerais, accessible au public et communiquée à tous les niveaux pertinents de l'entreprise peut permettre à la Chemaf d'atteindre les objectifs suivants:

- 1. Gérer les risques potentiels dans le cadre de nos activités et de celles de nos fournisseurs** en énonçant explicitement l'engagement de la Chemaf en ce qui concerne notre devoir de diligence et en décrivant les mesures spécifiques par rapport auxquelles nous nous évaluons nous-mêmes et les activités de nos fournisseurs de minerais tiers afin de garantir une gestion adéquate des risques potentiels.
- 2. Répondre aux exigences du marché et conserver nos relations commerciales avec nos clients.** L'exigence d'établir un système de gestion solide pour mettre en place notre devoir de diligence, y compris une politique responsable d'approvisionnement en minerais, est intégrée dans :
 - Nos accords commerciaux avec nos clients.
 - Les exigences du London Metals Exchange en matière d'approvisionnement responsable applicables pour toutes les marques cotées du LME.
 - Les associations industrielles et commerciales largement utilisés par les clients de la Chemaf dans leurs programmes de conformité, tels que l'Initiative pour les minerais responsables (RMI).
- 3. Se conformer aux exigences légales des pays qui importent des minerais de la RDC.** Les États-Unis et l'Union européenne ont tous deux adopté une réglementation pour les entreprises qui achètent certains minéraux (étain, tantale, tungstène et or) provenant de la RDC et d'autres régions à haut risque ou de zones de conflit. L'accès à ces marchés sera restreint pour les producteurs qui ne satisfont pas à ces exigences légales.

Répondre aux attentes ci-dessus permettra de minimiser le risque d'exclusion de la Chemaf du marché et les impacts financiers potentiels que cela implique, ainsi que de positionner la Chemaf en tant que fournisseur préférentiel pour nos clients.



Quels sont les risques pris en compte dans cette politique ?

La politique d'approvisionnement responsable de la Chemaf aborde trois principaux types de risques, décrits ci-dessous.

Risque pris en compte dans la politique

Violations graves des droits de l'homme

"Nous ne tolérerons pas ... de profiter, de contribuer, d'aider ou de faciliter ... de graves abus de la part d'une partie quelconque de .. :
- la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- le travail des enfants ;
- d'autres violations et abus graves des droits de l'homme ;
- les crimes de guerre..."

Groupes armés et forces de sécurité

"Nous ne tolérerons pas le soutien à des groupes armés non étatiques par l'extraction, le transport, le commerce, la manipulation ou l'exportation de minéraux."
"Nous acceptons d'éliminer le soutien direct ou indirect aux forces de sécurité publiques ou privées s'ils contrôlent illégalement les sites miniers, les voies de transport... taxent ou extorquent illégalement de l'argent ou des minéraux sur les sites miniers, le long des voies de transport..."

Corruption et blanchiment d'argent

"Nous n'offrirons, ne promettrons, ne donnerons ni n'exigerons aucun pot-de-vin, et nous nous opposerons à la sollicitation de pots-de-vin pour dissimuler ou déguiser l'origine des minéraux, pour présenter sous un faux jour les impôts, les redevances et les droits payés aux gouvernement..."

Comment ces risques peuvent-ils être identifiés ?

- Présence d'enfants sur les sites miniers et dans les zones environnantes et mesure de contrôle pour avoir accès aux sites
- Présence de travail forcé sur le site
- Présence des mineurs artisanaux sur le site, leur légitimité et leurs relations potentielles avec le gouvernement ou l'armée
- Preuves de conflits ou de tensions entre les propriétaires de mines et les mineurs artisanaux
- Preuves de tensions, de griefs ou de conflits avec les communautés en rapport avec les opérations minières

- Nature des services de sécurité publics ou privés fournis
- Pratiques de sélection et formation des forces de sécurité engagées sur les sites
- Affiliations des fournisseurs avec des groupes politiques, militaires et autres groupes armés
- Militarisation des sites miniers, des voies de transport et des points de commerce

- Registres des taxes, droits ou redevances payées par les fournisseurs de minerais aux gouvernements
- Registres des paiements effectués par les fournisseurs de minerais aux forces de sécurité privées et publiques
- Licences et permis d'exploitation minière
- Méthodes de transport et contrôle des documents de transport en place

Comment mettons-nous en œuvre notre politique ?

Le diagramme ci-dessous donne un aperçu des principales étapes du procédé de mise en œuvre de la politique d'approvisionnement responsable de la Chemaf. La Chemaf a développé un système de gestion avec des procédures opérationnelles standard (POS) pour piloter la mise en œuvre d'activités spécifiques (qui incluent également des activités non illustrées ci-dessous).

